

CHRISTOPHE (PIERRE-ISIDORE), député de 1876 à 1879, né à Andanette (Drôme), le 8 janvier 1831, mort à Paris le 30 juin 1879, n'avait aucun antécédent politique, lorsqu'il entra, le 19 novembre 1876, à la Chambre des députés, en remplacement de M. Servan, décédé et comme l'élu de la 2^e circonscription de Valence (Drôme), avec 10,196 voix (18,981 votants, 21,814 inscrits), contre 6,731 à M. Monier de la Sizeranne, conservateur. M. Christophe s'était présenté comme républicain. Il fit partie de la majorité des 863, et obtint sa réélection le 14 octobre 1877, par 11,394 voix sur 18,893 votants et 22,156 inscrits, contre 7,425 au même concurrent, M. Monier de la Sizeranne, qui soutenait le gouvernement du Seize-Mai. M. Christophe vota avec la gauche; pour les invalidations d'un grand nombre de députés de la minorité, pour le ministère Dufaure, pour l'élection de M. J. Grévy comme président de la République, etc. Il mourut dans le cours de la législature.

CHRISTOPHE (BERTRAND-MARIE-LUC), député au Corps législatif de 1861 à 1870, né à Issouire (Puy-de-Dôme), le 13 octobre 1827, entra dans l'administration après le coup d'Etat de 1851. Il débuta comme conseiller de préfecture de la Somme, le 15 février 1852, occupa le même poste dans le Puy-de-Dôme, puis fut successivement sous-préfet d'Ambert, et secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, puis des Alpes-Maritimes. Il se démit de ces dernières fonctions pour se présenter, le 25 mars 1861, avec l'appui du gouvernement impérial, comme candidat au Corps législatif, dans la 3^e circonscription du Puy-de-Dôme, en remplacement de M. de Kersaint, et fut élu par 18,980 voix (19,137 votants, 32,508 inscrits), contre 145 voix à M. Chatelus. Il était déjà conseiller général du même département. Tout dévoué aux institutions impériales, il les soutint de ses votes, jusqu'au 4 septembre 1870, ayant été réélu par la même circonscription: le 1^{er} juin 1863, avec 20,225 voix (20,255 votants, 32,821 inscrits), et le 24 mai 1869, avec 18,483 voix (20,856 votants, 33,904 inscrits), contre M. Denier, avocat à Paris, 2,341. Il se prononça pour la déclaration de guerre à la Prusse. La chute de Napoléon III rendit à M. Christophe à la vie privée. — Chevalier de la Légion d'honneur.

CHRISTOPHE (ALBERT-SILAS-MÉDÉRIC-CHARLES), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, ministre, député de 1876 à 1885 et de 1887 à 1899, né à Domfront (Orne), le 13 juillet 1839, fit son droit à Caen, et fut lauréat de la Faculté de cette ville en 1859. Reçu docteur la même année, il fut nommé avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation en 1856. Il publia de nombreux articles de droit administratif dans les *Revue pratique et critique de jurisprudence*, collabora à la *Presse* de 1858 à 1859, écrivit en 1862 un *Traité des travaux publics*, et fit partie du conseil de l'Ordre des avocats de 1866 à 1869. Le 6 septembre 1870, il fut nommé préfet de l'Orne. M. Christophe prit l'initiative de faire nommer, dans son département, les maires et adjoints par les conseils municipaux, et s'occupa activement, de concert avec le conseil général, de l'équipement des 4 bataillons de mobiles et des 3 légions de mobilisés de l'Orne. Mais le 29 décembre, à la suite du décret de la Délégation portant dissolution des conseils généraux et invitant les préfets à constituer des commissions départementales, il donna sa démission. Aux élections générales

du 8 février 1871, M. Christophe fut élu représentant de l'Orne à l'Assemblée nationale, le 5^e sur 8, avec 53,618 voix (65,515 votants, 123,713 inscrits.) Il vint siéger au centre gauche et fut nommé président de cette réunion. Il fit partie de nombreuses commissions, entre autres de celles des lois sur la magistrature, les conseils municipaux, la décentralisation, etc. Il prit la parole à plusieurs reprises dans des questions d'affaires, et se fit une certaine réputation d'orateur pratique et de jurisconsulte. Il vota pour les préliminaires de paix, s'abstint sur les questions des prières publiques, de l'abrogation des lois d'exil, et du pouvoir constituant de l'Assemblée, et se prononça contre les pétitions des évêques, pour le retour du Parlement à Paris, contre la démission de Thiers au 24 mai, contre le septennat, contre l'état de siège, contre la loi des maires, contre le ministère de Broglie, pour les amendements Wallon et Pascal Duprat, ainsi que pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Partisan de la République conservatrice, telle que Thiers la comprenait, il se déclara contre toute tentative de restauration monarchique; le 5 octobre 1873, il écrivait à M. Léon Say : « Le pays comprend le 24 mai; il juge le gouvernement qui en est issu, à la fois jouet et complice de factions monarchiques. Il ne se demande plus où le mènent ces hommes; il le sait, et quand, au bout de la voie où ses conducteurs l'entraînent, il aperçoit une nouvelle Restauration, il s'indigne et gémit. Jamais les passions n'ont été plus vivement excitées, les inquiétudes plus vives, le calme moral moins profond. L'Europe, troublée par des projets qui la menacent, se coalise en vue d'événements impossibles, mais dont l'éventualité seule éveille ses susceptibilités. La paix intérieure mal assurée, la paix extérieure compromise, voilà le bilan politique des restaurateurs de la société ébranlée, des théoriciens et des doctrinaires de la responsabilité ministérielle. Et voilà le moment que l'on choisit! et voilà les hommes qui se proposent pour accomplir dans l'ordre politique un changement qui serait une révolution radicale, un retour à des idées surannées, odieuses à la majorité du pays, contraires au dogme inviolable de la souveraineté nationale et au bon sens public! Non, mou cher collègue, nous ne verrons pas de pareilles choses... » Plus tard, en 1875, après le vote de la Constitution, dans un banquet donné à l'occasion du comice de la Ferté-Macé (Orne), M. Christophe eut une occasion nouvelle d'affirmer ses préférences: son discours fit du bruit. En réponse à la parole que M. Buffet lui avait lancée, du haut de la tribune : « Je ne serai jamais votre allié, » il entreprit de démontrer à ses auditeurs que l'œuvre du 25 février était à la fois libérale et conservatrice et qu'elle donnait satisfaction aux aspirations des républicains en sauvegardant tous les intérêts. « Oui, certes, disait-il, pour nos nouveaux alliés comme pour les anciens, il n'y avait dans notre conduite ni doute ni ambiguïté sur nos sentiments, nous étions bien pour tous de vrais et de sincères conservateurs! Qui donc en aurait pu douter en voyant dans nos rangs des hommes qui ne le cèdent à personne par le talent, la situation sociale, la fortune acquise? Et n'était-ce pas, vraiment, une décision amère et une conception extravagante d'avoir, même au milieu de la lutte, appelé sur ces hommes le soupçon de n'être point les défenseurs nés de tous les grands principes qui sont l'honneur et le fon-

dement des sociétés modernes. C'était là pourtant ce qu'on disait alors. Beaucoup le disaient, sans y croire; et le jour où, placés en face des réalités politiques, forcés de prendre un parti, nos anciens adversaires ont jugé nécessaire de conclure l'alliance féconde qui a fait la République, je dis que, de notre côté, nous n'avons fait, nous n'avons eu à faire aucun sacrifice. Les choses ont pris la place qu'elles devaient avoir : seule, l'équivoque factice, créée à grand peine, a disparu. » Le 20 février 1876, M. Christophle fut réélu député par la 1^{re} circonscription de Domfront avec 8,681 voix (10,591 votants, 14,349 inscrits), contre 1,883 au baron Houssin de Saint-Laurent. Dans sa circulaire électorale il avait, à nouveau, insisté sur le développement de son thème favori : à savoir que les maux politiques des derniers temps n'avaient « guère eu d'autre cause qu'une classification arbitraire et imprudente des partis. Ceux qui voulaient détruire l'œuvre du 26 février se sont intitulés conservateurs ! On a appelé révolutionnaires ceux qui voulaient en faire l'épreuve sincère et loyale. » M. Christophle reprit sa place au centre gauche, et bientôt entra, avec le portefeuille des travaux publics, dans le ministère qui se forma sous la présidence de Dufaure, le 9 mars 1876. Diverses réformes administratives, marquèrent son passage aux affaires : il plaça des ingénieurs à la tête de tous les services du ministère, admit pour la première fois les conseils supérieurs des ponts-et-chaussées et des mines à donner leur avis sur les titres à l'avancement, et se montra très préoccupé de mettre à l'étude l'amélioration du régime des chemins de fer. M. Christophle resta titulaire du département des travaux publics dans le cabinet Jules Simon, jusqu'à la chute de ce dernier, en mai 1877. Il revint alors occuper son siège de député, et combattit, dans les rangs des 363, le ministère Broglie-Fourtou. Après la dissolution, il se représenta aux suffrages des mêmes électeurs qui le renvoyèrent à la Chambre le 14 octobre 1877 par 9,117 voix (11,688 votants, 14,824 inscrits), contre 2,531 au candidat officiel, M. Grippon. Il siégea, comme précédemment, parmi les modérés de la majorité républicaine, appuya de son vote les invalidations de plusieurs députés de la droite, soutint le nouveau cabinet Dufaure, et fut nommé le 13 février 1878, gouverneur du Crédit foncier, en remplacement de M. Grivart, sénateur. Il donna parfois son opinion sur les questions de finances, et vota encore, dans la législature, contre l'amnistie plénière, pour l'invalidation de l'élection de Blanqui, pour l'article 7 et l'application des décrets aux congrégations, etc. Il obtint sa réélection dans la même circonscription, le 21 août 1881, par 7,758 voix (9,215 votants, 14,609 inscrits), et opina avec les opportunistes : contre l'élection d'un maire de Paris, contre l'abrogation du Concordat, contre l'élection de la magistrature, pour l'expédition du Tonkin, etc. Aux élections d'octobre 1885, M. Christophle fut porté sur la liste républicaine opportuniste, et échoua au second tour avec 41,997 voix contre 45,479 au dernier élu de la liste conservatrice, M. de Lévis-Millevoy. (Au premier tour, un seul candidat opportuniste M. Gévelot avait été proclamé élu, avec 44,535 voix.) Le 16 octobre 1887, il fut élu dans une élection partielle de l'Orne, en remplacement de M. Roulleaux-Dugage, décédé, par 47,283 voix, sur 61,125 votants et 107,225 inscrits, contre 1,275 voix à M. le vicomte de Banville. Dans la dernière session, il

a voté pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. Il était absent par congé lors du scrutin sur l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution.

CIBIEL (VINCENT), député de 1837 à 1848, né à Villefranche (Aveyron), le 27 décembre 1797, mort à Villefranche, le 20 juillet 1871, était négociant dans cette ville. Après avoir, dit-on, réalisé à la Bourse de grands bénéfices sur les actions de chemin de fer, conseiller général de l'Aveyron et chevalier de la Légion d'honneur, il fut élu, comme candidat du ministère, le 4 novembre 1837, député du 5^e collège de l'Aveyron (Villefranche), par 141 voix (271 votants, 312 inscrits). Il soutint les cabinets Molé et Guizot, et fut réélu : le 2 mars 1839, puis le 9 juillet 1842, par 236 voix (244 votants, 371 inscrits), et le 1^{er} août 1846, par 194 voix (201 votants, 376 inscrits). Jusqu'à la fin du règne il se montra dévoué à la politique du « juste-milieu » ; il vota l'indemnité Pritchard (1846) et toutes les propositions gouvernementales.

CIBIEL (LOUIS-ALFRED), député de 1876 à 1889, né à Rouen (Seine-Inférieure), le 11 mai 1841, est le fils du précédent, et le petit-fils, par sa femme, de Darblay aîné (V. ce nom), ancien représentant à l'Assemblée législative de 1849, et, par sa mère, de M. Barbet, (V. ce nom) ancien pair de France sous la monarchie de Juillet et député au Corps législatif impérial. M. Cibiel est encore, par sa sœur, allié à la famille de Rémusat. Grand propriétaire, possesseur d'une fortune considérable, maire de Villefranche (Aveyron) et conseiller général pour le canton de ce nom, il fut élu, le 20 février 1876, député de la 1^{re} circonscription de Villefranche, par 8,254 voix (11,672 votants, 13,735 inscrits) contre 1,553 à M. Laurens, et 1,320 à M. Foulquier. Il s'était défendu, dans une lettre au *Moniteur*, d'être bouapartiste, et s'était déclaré seulement conservateur et catholique. M. Cibiel siégea à droite, et donna son suffrage au gouvernement du Seize-Mai. Il fut réélu, le 14 octobre 1877, par 7,212 voix (11,441 votants, 14,219 inscrits), contre M. Foulquier, 3,833 ; il avait été candidat du gouvernement mais n'avait pas usé de l'affiche blanche. Il continua de voter avec le parti orléaniste : contre les invalidations des députés de la droite, contre les ministères Dufaure et Ferry, contre l'amnistie, contre l'article 7 et les lois nouvelles sur l'enseignement, contre le divorce, contre les lois sur la presse et le droit de réunion. Le 21 août 1881, la même circonscription, renvoya M. Alfred Cibiel à la Chambre des députés. Le gouvernement le compta encore au nombre de ses adversaires. Il repoussa l'abrogation du Concordat, les crédits du Tonkin, etc. et s'associa, comme précédemment, aux protestations et aux votes des conservateurs. Porté aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de l'Aveyron, il fut élu député de ce département, le 1^{er} sur 6, avec 54,252 voix (94,179 votants, 118,271 inscrits, combattit les divers ministères de gauche qui se succédèrent au pouvoir, et se prononça, à la fin de la législature, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la revision de la constitution, contre les poursuites contre trois dé-

putés membre de la ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

CICÉ (DE). — Voy. CHAMPION.

CIGONGNE (JEAN-ETIENNE DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 8 juillet 1731, mort en 1813, s'établit comme négociant dès l'âge de dix-sept ans. Le 27 mars 1789, il fut élu député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéschaussée de Nantes, et fut de la majorité de la Constituante, mais n'y joua qu'un rôle effacé. On ne l'y voit, en effet, porter d'autre motion qu'un projet de recensement général des grains pour en régulariser le commerce. D'après les *Tables du Moniteur*, Cigongne aurait fait partie, en l'an III, de la Convention nationale, où il se serait mêlé à plusieurs discussions. Mais le nom de Cigongne ne figure sur aucun procès-verbal d'élection à la Convention, ni comme suppléant, ni comme titulaire. Il n'est pas porté davantage aux *Annuaire*s de l'époque, sur la liste des députés à la Convention. Cigongne, de retour en Anjou, fut successivement nommé président du tribunal de commerce, puis de l'administration du canton N.-O. de Saumur, et enfin du conseil d'arrondissement depuis le 12 prairial an VIII.

CILLART. — Voy. KERMAINGUY (VICOMTE DE).

CINTRÉ (ARMAND-LOUIS HUCHET, COMTE DE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 26 octobre 1813, mort au château de Brielles (Ille-et-Vilaine), le 13 octobre 1882, riche propriétaire, conseiller général de son département, fut élu, comme conservateur royaliste, le 8 février 1871, représentant d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée nationale, le 1^{er} sur 12, avec 87,999 voix (109,672 votants, 142,751 inscrits). Légitimiste et catholique, il s'inscrivit à la réunion des Réservoirs, et prit part à toutes les manifestations des conservateurs de la nuance la plus accentuée, notamment à la proposition de rétablissement de la monarchie (15 juin 1874), et, en dehors de l'assemblée, au pèlerinage de Paray-le-Monial, etc. M. de Cintré vota avec l'extrême-droite : pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, contre le retour de l'assemblée à Paris, pour le pouvoir constituant, pour la démission de Thiers au 24 mai, pour la prorogation des pouvoirs du maréchal, pour l'état de siège et pour la loi des maires, contre le ministère de Broglie le 16 mai 1874, contre l'amendement Wallon et contre l'ensemble des lois constitutionnelles. M. de Cintré ne fut pas réélu le 20 février 1876 : il n'obtint dans l'arrondissement de Moutfort que 4,946 voix contre 7,631 accordées à l'élu républicain, M. Pinault.

CIRIER (VICTOR-JULES-DUNON), député de 1879 à 1885, membra du Sénat, né au Cateau (Nord), le 16 avril 1823, était avocat au barreau de Cambrai et n'avait pas d'antécédents politiques, quand il fut élu, le 7 décembre 1879, député de la 2^e circonscription de Cambrai, en remplacement de M. Bertrand-Milcent, décédé ; il obtint, comme républicain, 9,979 voix sur 18,686 votants et 24,949 inscrits, contre 8,381 à M. Jules Amigues, bouapartiste. Il siégea à gauche, et vota l'article 7, l'application des décrets aux Congrégations, les lois nouvelles sur l'enseignement, sur la presse, sur

le droit de réunion, etc. M. Cirier fut réélu le 21 août 1881, par la même circonscription et contre le même concurrent : il réunit 9,183 voix (15,677 votants, 22,679 inscrits), tandis que M. J. Amigues n'en eut que 2,817. Membre de la majorité opportuniste, M. Cirier s'associa à la plupart des votes des modérés de la gauche dans la législature de 1881. Il repoussa l'institution d'un maire de Paris élu, la proposition Boysset tendant à l'abrogation du Concordat, l'élection de la magistrature, vota pour les crédits de l'expédition du Tonkin, et contre l'élection des sénateurs par le suffrage universel.

Porté sur la liste républicaine opportuniste du Nord, le 4 octobre 1885, M. J. Cirier échoua avec 116,341 voix contre 161,009 accordées au dernier élu de la liste conservatrice, M. Deléclis. C'est comme sénateur du Nord que M. Cirier reparut au Parlement, ayant été élu le 5 janvier 1888, par 1,165 voix sur 2,297 votants. Il a pris place à gauche et s'est prononcé notamment : pour la nouvelle loi militaire, pour les ministères Tirard et Rouvier et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1899), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

CISSEY (ERNEST-LOUIS-OCTAVE COURTOURDE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, ministre, sénateur inamovible de 1875 à 1882, né à Paris, le 23 décembre 1810, mort à Paris, le 15 juin 1882, appartenait à une famille noble de Bourgogne. Elève de l'Ecole de Saint-Oyr en 1830, il en sortit pour passer à l'Ecole d'application d'état-major, et fut nommé lieutenant dans cette arme en 1835. Il devint aide de camp du général Trézel, et prit part aux guerres d'Afrique. Après la prise de Constantine, il reçut la croix de la Légion d'honneur, et, en 1839, fut promu au grade de capitaine d'état-major. M. de Cissey assista à la prise du col de Mouzava, aux combats de Milianah, de Mascara, d'Isly. Chef d'escadron en 1845, officier de la Légion d'honneur, il passa lieutenant-colonel en 1850, colonel en 1852, et fit la campagne de Crimée comme général de brigade, chef d'état-major du 2^e corps, chargé des attaques de Malakoff. Il fut nommé, en 1853, commandeur de la Légion d'honneur. L'année suivante, le général de Cissey remplit pendant quelque temps les fonctions de directeur des affaires militaires et maritimes au ministère de l'Algérie et des colonies. Général de division en 1863, grand officier de la Légion d'honneur en 1867, il fut appelé, dès le début de la guerre franco-allemande, au commandement de la 1^{re} division du 4^e corps, qui se trouva à Borny, à Bezonville, à Saint-Privat. Dans le conseil de guerre tenu à Metz par le maréchal Bazaine, le 22 octobre 1870, M. de Cissey se prononça contre la capitulation et pour une tentative de passage à travers les lignes prussiennes. Il accepta cependant, après que le général Changarnier eut échoué auprès de Frédéric-Charles, la mission de se rendre au château de Frascati pour traiter des conditions de la reddition de la place. Prisonnier de guerre et emmené en Allemagne, il y resta jusqu'à la signature de la paix, et perdit sa femme pendant sa captivité. Il entra en France au moment de la conclusion des « préliminaires », et sollicita un commandement, qu'il obtint, dans l'armée réunie à Versailles pour combattre la Commune. Ce

fut lui qui pénétra dans Paris, le 22 mai 1871, par les portes du sud, à la tête du 2^e corps; le général de Cissey prit une part active à la répression. Le 5 juin, un décret de Thiers le nomma ministre de la guerre, en remplacement du général Le Flô, appelé à l'ambassade de Saint-Petersbourg, puis il fut, le 2 juillet 1871, par suite d'élections complémentaires, envoyé à l'Assemblée nationale par deux départements : l'Ille-et-Vilaine lui donna 60,593 voix sur 96,485 votants et 154,136 inscrits, et la Seine 109,780 voix sur 290,823 votants et 458,774 inscrits. Il avait eu, dans l'Ouest, l'appui du parti légitimiste et catholique, et à Paris la recommandation de l'« Union parisienne de la presse ». Il opta pour l'Ille-et-Vilaine et prit place au centre droit. Comme ministre, il réalisa dans son administration diverses innovations, parmi lesquelles il faut citer : la réorganisation de l'administration centrale du ministère de la guerre, l'installation du musée d'artillerie aux Invalides, l'adoption du type de la pièce de 7 en bronze se chargeant par la culasse, la création près du ministère d'une commission militaire supérieure des chemins de fer, etc. Le général de Cissey mit en pratique le système des grands camps, auquel tenait beaucoup M. Thiers, mais qui dut être bientôt abandonné. Il s'attacha d'ailleurs surtout aux réformes de détail, préconisa l'étude de l'allemand, la pratique de l'escrime et de la gymnastique dans l'armée, et prit sous son patronage la création de journaux militaires. En mai 1872, il publia l'exposé des motifs sur la constitution du conseil de guerre chargé de juger Bazaine : on lui reprocha alors de n'avoir visé, dans cet exposé, que la lettre par laquelle Bazaine lui-même avait demandé à être jugé, et l'Assemblée put constater, non sans surprise, qu'il y n'y était fait aucune mention de l'avis du conseil d'enquête. Le général de Cissey prit part à la discussion de la loi sur le recrutement de l'armée, et parla sur le volontariat d'un an, sur le conseil supérieur de l'enseignement, sur la pétition du général Carrey de Bellemare, etc. Il frappa de peines disciplinaires cinq officiers qui, à Grenoble, avaient assisté à un banquet où Gambetta avait fait un discours, et provoqua de vives réclamations par son décret du 14 novembre 1872 qui autorisait la vente, soit par adjudication publique, soit de gré à gré, des armes hors modèle ou réformées. En janvier 1873, à l'occasion de la mort de Napoléon III, il déclara qu'il laisserait aux officiers la latitude « d'adresser à l'impératrice, individuellement et par lettres, des témoignages de respectueuse sympathie, cette démarche ne pouvant qu'honorer leurs auteurs ».

Comme député, M. de Cissey ne cessa de se montrer très attaché au parti conservateur et vota notamment : pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour l'arrêté contre les enterrements civils, etc. Cependant il avait soutenu jusqu'au 24 mai 1873 le gouvernement présidé par Thiers et dont il faisait partie, et s'était prononcé, dans cette journée, contre la démission du chef du pouvoir exécutif. Il fut alors remplacé (27 mai) au ministère de la guerre, mais pour quelques mois seulement, par le général du Barail. Le 31 mai, le nouveau ministre faisait conférer au général de Cissey la médaille militaire; puis il le plaça au commandement temporaire du 7^e corps et bientôt du 9^e corps. Il vota alors pour le septennat, pour le maintien de l'état de siège, pour la loi sur les maires, appuya le cabinet de Broglie, le 16 mai 1874, et fut appelé, lors de la forma-

tion du cabinet du 22 mai suivant, à prendre la vice-présidence du conseil et à rentrer au ministère de la guerre. M. de Cissey continua la politique « de combat » du duc de Broglie. Quand il eut, dans plusieurs discussions importantes, à donner communication des messages du maréchal, il le fit d'un ton bref, saccadé, que lui avait laissé l'habitude du commandement militaire. Lorsque l'Assemblée discuta la proposition Casimir Périer, relative à la prompto organisation des pouvoirs publics, il se prononça pour le rejet de cette proposition : « Le gouvernement, dit-il, ne pense pas que la proclamation théorique et doctrinale de la République puisse être le remède aux maux du pays; elle ne serait qu'une satisfaction donnée à un parti. » Toutefois, après avoir repoussé de même les amendements Wallon et Pascal Duprat, le général de Cissey se rallia, le 25 février 1875, au vote des lois constitutionnelles. Le cabinet s'étant retiré tout entier à la suite de ce vote, le ministre de la guerre avait déposé sa démission comme ses collègues; mais, par décret du 10 mars, il reprit pour la troisième fois son portefeuille, céda à M. Buffet la vice-présidence du conseil et ne s'occupa plus que d'affaires militaires. Il remania, à cette époque, l'organisation territoriale de la gendarmerie. Elu sénateur inamovible le 17 décembre 1875 par l'Assemblée nationale, M. de Cissey resta ministre après la chute du cabinet Buffet, lors de la création du ministère présidé par Dufaure (9 mars 1876). Il lutta contre la proposition Laisant en faveur de la réduction à trois ans de la durée du service militaire, et fut alors l'objet de critiques très diverses de la droite et de la gauche. L'extrême faiblesse qu'il montra dans la discussion du budget de 1877 contribua encore à lui faire donner un successeur à l'avènement du cabinet Jules Simon : ce successeur fut le général Berthaut (15 août 1876). M. de Cissey ne prit dès lors que très peu de part aux discussions politiques et parlementaires. Avec la droite du Sénat, il vota (1877) pour la dissolution de la Chambre des députés, et ne sépara plus jamais son suffrage de celui des conservateurs monarchistes. Le 31 mars 1878, il prit le commandement du 11^e corps d'armée, à Nantes; il le conserva jusqu'au moment où un procès retentissant (celui du commandant Yung contre sa femme) vint rappeler indirectement l'attention sur M. de Cissey. Une lettre lue à l'audience (octobre 1880) par M^e Allou, avocat de la partie civile, contenait à la charge de l'ancien ministre de la guerre, les plus graves imputations : M. de Cissey aurait eu, pendant son passage au ministère, pour une intrigante à la solde de l'Allemagne, de coupables complaisances. Ces révélations ayant ému profondément l'opinion publique, le général Farre, ministre de la guerre, retira à M. de Cissey son commandement « non pas sur votre demande, lui écrivit-il, mais à titre de mesure disciplinaire, mesure grave, eu égard à vos services militaires et à la haute position que vous occupez dans l'armée... » Une enquête parlementaire fut réclamée à la Chambre par M. Laisant et appuyée par M. Amédée Le Faure; en conséquence, une commission de 22 membres fut nommée le 2 décembre 1880; elle examina les faits, puis, se détermina à exonérer, dans son rapport, M. de Cissey, des soupçons qui avaient couru sur son compte. Le général, placé dans le cadre de réserve, reentra alors, quoique discrètement, dans la vie parlementaire, en assistant aux séances du Sénat, et vota le plus souvent avec la droite, jusqu'au

jour où il fut atteint par le mal qui l'emporta.

CITADELLA (JEAN-MARIE), député au Conseil des Anciens, né à Vico (Corse), le 8 septembre 1756, mort en 1836, étudia le droit à Aix, en Provence, de 1777 à 1779. Devenu avocat au conseil supérieur de la Corse, il exerça cette profession jusqu'à l'époque de la Révolution. Puis il entra dans la magistrature, et fut nommé juge président du tribunal de Vico (novembre 1790) et commissaire près le tribunal de Liamone (29 pluviose an V). Le 22 germinal an V, l'unanimité des électeurs l'appela à représenter le département de Liamone au Conseil des Anciens. Il y siégea jusqu'en l'an VIII, et prit une part assez active aux délibérations. Dans la séance du 4 fructidor an V, il « prononça, dit le *Moniteur*, une motion », par laquelle il justifiait la conduite du Directoire, et inculpait ses accusateurs. Il fut interrompu par de violents murmures. Il appuya (brumaire an VI) la destitution des commissaires de la trésorerie; proposa, vers la même époque, d'approuver la résolution qui excluait des fonctions législatives Launoy, des Anciens, frère d'un prévenu d'émigration. Il vota encore une résolution accordant des indemnités aux réfugiés corses. Le 7 thermidor an VII, il se prononça avec chaleur pour la résolution qui rapportait la loi du 19 fructidor, quant aux mesures restrictives contre la presse. Enfin, le 17 thermidor de la même année, il combattit le renvoi au Conseil des Cinq-Cents, du message du Directoire et du rapport de Fouché sur les sociétés politiques. Son attitude favorable au maintien de la Constitution le fit exclure par Bonaparte au lendemain du 18 brumaire. Mais il se rallia plus tard au gouvernement impérial; car on le retrouve : le 18 août 1808, juge à la cour des départements du Golo et de Liamone et, le 26 juillet 1811, procureur à Ajaccio. Puis il adhéra à la Restauration, et devint, le 24 novembre 1819, président du tribunal de Corte. — Lorsqu'il était membre du Conseil des Anciens, Cittadella fut l'objet de violentes attaques de la part d'un de ses compatriotes, nommé Pietri, ancien procureur syndic du district de Sartène, qu'il avait fait exclure des fonctions publiques comme ayant été employé sous les « rebelles » et les Anglais. En réponse aux libelles dirigés contre lui par ce fonctionnaire qui lui reprochait de s'être enrichi dans des spéculations financières, d'avoir eu des complaisances pour les agents anglais, d'avoir été « maître de langue italienne de la fille de l'ex-directeur Merlin », etc., Cittadella publia une longue *Réponse* où il renvoie à son accusateur la plupart de ces imputations. Il termine en ces termes : « Vous vous êtes peint au naturel, Pietri ! et ce tableau ressemblant, surtout aux yeux des habitants de Liamone; vous convient parfaitement. Vos concitoyens vous reconnaîtront à la fugue et à la tortuosité de vos expressions, au mensonge et à la calomnie, à l'audace et au plaisir que vous mettez à médire, et surtout au ton énigmatique qui vous rend incompréhensible, lors même que vous désirez d'être compris. Et si, offusqué par le temps, le coloris du tableau venait à s'affaiblir, en le retouchant, on le rendrait encore plus ressemblant. On pourrait y ajouter certains faits, qui prouvent que vos goûts décidés pour le vice ont dû se fortifier à l'ombre de vos exemples domestiques et de l'éducation monacale d'où vous tenez l'art de feindre, la conduite astucieuse, et surtout l'impudeur que vous mettez à attaquer les réputations les mieux acquises. »

(*Réponse du représentant du peuple Cittadella, membre du Conseil des Anciens, aux deux lettres du Nommé A. Pietri.*)

CIVRAC (MARQUIS DE). — Voy. DURFORT.

CLAEYS (LÉON-GUSTAVE-ALPHONSE), membre du Sénat, né à Bergues (Nord), le 1^{er} décembre 1829, était brasseur à Bergues et maire de cette ville, quand il fut élu, le 5 janvier 1888, au deuxième tour de scrutin, par 1,155 voix sur 2,297 votants, sénateur du département du Nord. Le premier tour de scrutin avait donné les résultats suivants : Républicains : MM. Merlin, sénateur sortant 1,170 voix, élu; Alfred Girard, sénateur sortant 1,166, élu; Cirier, ancien député 1,165, élu; Scrépel, ancien député 1,070; Claeys, 1,089; A. Giard, ancien député, 120. Conservateurs : Alf. Thiriez 1,115 voix; général L'Hérillier, 1,112; Didier, 1,104; De-jardin, 1,119; Léon Legrand, 1,100. Le ballottage pour les deux derniers sièges donna la majorité à MM. Claeys, 1,155 voix, et Scrépel, 1,154, sur les candidats conservateurs, MM. De-jardin, 1,106 et Thiriez, 1,089. M. Claeys prit place à gauche : il s'est prononcé dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne, restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire Boulanger).

CLAIRON (ETIENNE-THÉODORE), député au Conseil des Cinq-Cents, au Corps législatif de l'an VIII à 1807, et représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Réthel (Ardennes), le 23 mars 1764, mort à Charleville (Ardennes), le 11 octobre 1839, était fils « de Joseph Clairon, marchand brasseur et de demoiselle Marie-Anne Petizon ». Avocat, puis juge de paix, il fut élu le 22 germinal an V, par 186 voix, député des Ardennes au Conseil des Cinq-Cents. Il se montra favorable à la politique de Bonaparte, et fut admis par le Sénat conservateur, le 28 pluviose an VIII, parmi les membres du nouveau Corps législatif, comme député de la Nièvre. Il y siégea jusqu'en 1808, et soutint le gouvernement impérial. Il appartient aussi à la Chambre des Cent-Jours, en qualité de représentant de l'arrondissement de Vouziers (Ardennes), élu par 49 voix sur 83 votants, contre 32 accordées à M. Goltzart, ancien député. Il se fit peu remarquer dans ces diverses législatures.

CLAMAGERAN (JEAN-JULES), sénateur inamovible et ministre, né à la Nouvelle-Orléans (Amérique), le 29 mars 1827, fit de bonnes études classiques au collège Henri IV à Paris, suivit les cours de l'Ecole de Droit, où il se fit recevoir docteur en 1851, et obtint l'année suivante une médaille d'or au concours de doctorat. M. Clamageran conquit rapidement, au barreau de Paris une situation estimée : sa thèse des *Obligations naturelles* (1851), puis ses travaux de législation, d'économie politique et d'histoire attirèrent sur lui l'attention. En 1856, il publia un Mémoire, qui fut couronné par la Faculté de Droit, sur *Le Louage d'industrie, le mandat et la commission en droit romain, dans l'ancien droit français et dans le droit actuel*; il donna un volume sur *l'Etat actuel du protestantisme en France*, (M. Clamageran appartient à la religion réformée); en 1867, il commença la publication d'une importante *Histoire de l'impôt en France*. etc. En même temps, il parti.

cipait à la « résistance légale » contre l'Empire, dirigée par un groupe d'avocats de l'opposition. Compris, en 1864, dans le procès des « treize », il fut, ainsi que MM. Hérold, Floquet, Dréo, Durier, etc. condamné à 600 francs d'amende. Il avait collaboré (1861) avec eux au *Manuel électoral*, qui attira sur ses auteurs les rigueurs du pouvoir. Après la révolution du 4 septembre 1870, M. Clamageran fut nommé adjoint à la mairie de Paris, spécialement chargé de surveiller les approvisionnements pendant le siège. Il quitta ces fonctions en février 1871, et se tint à l'écart de la politique, tout en prenant part aux débats du synode général des églises réformées de France. En 1876, il fut élu membre du Conseil municipal de Paris par le 16^e arrondissement (quartier des Bassins), puis réélu en 1878. Il se présenta aussi à l'élection législative complémentaire que motiva, dans le 8^e arrondissement, le 6 avril 1879, le décès de l'amiral Touchard. Après avoir réuni 3,018 voix sur 12,015 votants, au premier tour de scrutin, il échoua contre M. Godelle, bonapartiste, au scrutin de ballottage du 20 avril, avec 5,011 voix contre 6,509. Le 14 juillet de la même année, M. Clamageran fut nommé membre du Conseil d'Etat. Il s'y distingua, dans la section des finances, par son zèle laborieux. Le 7 décembre 1882, il fut élu sénateur inamovible. Il siégea à gauche et vota pour la réforme judiciaire, etc. Les mérites spéciaux et les aptitudes techniques de M. Clamageran le désignaient pour le portefeuille des finances. Il l'accepta, le 6 avril 1885, dans le cabinet formé par M. Henri Brisson. Successeur de M. Tirard, il reçut de lui le budget de 1886 tout préparé, et se disposa à le soumettre aux Chambres dans les termes proposés par le précédent cabinet. Toutefois, bien que les journaux opportunistes et en particulier le *Temps* se plussent à ne voir en M. Clamageran que la « prudence, la réflexion, la sagesse en personne », bien qu'il leur apparût comme « réalisant l'idéal du bon père de famille que nos finances réclamaient aujourd'hui », et rien de plus, le nouveau ministre ne laissa pas de manifester certains projets personnels qui le mirent assez rapidement en désaccord avec ses collègues du cabinet. On lui prêta notamment la pensée de supprimer les trésoriers-payeurs généraux et les intermédiaires connus à la Bourse sous le nom de coulisiers. Devant le peu d'empressement des ministres et de la presse gouvernementale à adopter ce plan de réformes, M. Clamageran avisa, dès le 17 avril, M. Henri Brisson, qu'en raison « du mauvais état de sa santé » il ne croyait pas pouvoir conserver le portefeuille des finances. Sa démission fut aussitôt acceptée, et M. Sadi-Carnot fut nommé à sa place. M. Clamageran reprit son siège à la gauche du Sénat. Il s'est prononcé pour la nouvelle loi militaire; il était absent par congé lors du scrutin sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), et lors du scrutin sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse; il a voté pour la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat, (affaire du général Boulanger). On doit à M. Clamageran, outre les ouvrages cités plus haut, un volume d'études administratives : *la France républicaine* (1873), et un grand nombre d'articles de revues sur des matières de jurisprudence, de philosophie religieuse et de politique.

CLAPARÈDE (MICHEL-MARIE, COMTE DE),
-pair de France, né à Gignac (Hérault) le

28 août 1770, mort à Montpellier (Hérault), le 23 octobre 1842, s'engagea comme volontaire en 1792; chef de bataillon à l'armée d'Italie en l'an VII, il passa, en l'an VIII, à l'armée du Rhin, où il devint (28 fructidor) adjudant-commandant, puis fut envoyé à l'armée d'observation de la Gironde, et fit partie de l'expédition de Saint-Domingue sous le général Leclerc. A son retour, il alla au camp de Saintes, suivit l'expédition de la Dominique (1804), et, rentré en France, fut appelé au commandement de la 1^{re} brigade du 5^e corps de la grande armée. Il se distingua dans les campagnes de l'Empire, à Ulm, Austerlitz, Iéna où il mit en fuite 8.000 Saxons, à Pulstak où il fut blessé, à Eberberg où sa division lutta pendant trois heures contre 30.000 ennemis et fut mise à l'ordre du jour; il avait été nommé général de division après la paix de Tilsitt. Blessé à Essling, il prit encore une part brillante à la bataille de Wagram, et fut nommé, après la campagne, grand officier de la Légion d'honneur. Le 29 juin 1808, il avait été créé comte de l'Empire. Il servit pendant deux ans en Espagne, fit, à la tête du corps polonais au service de la France, la campagne de Russie, et fut blessé une troisième fois au passage de la Bérésina. Envoyé en 1813 au corps d'observation de Mayence, il fut appelé, par la Restauration, au commandement de la 3^e subdivision de la 1^{re} division militaire, et nommé chevalier de Saint-Louis (1814); il se tint à l'écart pendant les Cent-Jours, et, au second retour des Bourbons, fut fait inspecteur général d'infanterie, puis gouverneur du château royal de Strasbourg, et enfin pair de France (5 mars 1819). En 1816 et 1816, il mit son influence au service de ses anciens compagnons d'armes; à la Chambre haute, il siégea parmi les ministériels, et fut promu commandeur de Saint-Louis, le 17 août 1826. Après la révolution de 1830, il prêta serment au gouvernement de Juillet, mais se mêla peu aux agitations de la politique. Il vécut tranquille au milieu de ses amis, et épousa, dit-on, quelques années avant sa mort, une des danseuses les plus en vue de l'Opéra.

CLAPIER (ALEXANDRE), député de 1846 à 1849, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 27 avril 1798, eut pour condisciples et pour amis, à l'Ecole de droit d'Aix, Thiers et Mignet, ses compatriotes. Inscrit d'abord au barreau de Paris, il se fixa ensuite à Marseille, se fit élire conseiller municipal de cette ville en 1833, soutint le gouvernement de Louis-Philippe, et sollicita les suffrages des électeurs législatifs. Après avoir échoué, le 9 juillet 1842, dans le 1^{er} collège des Bouches-du-Rhône, où il réunit 307 voix contre 355 à Berryer, qui fut élu, M. Alexandre Clapier fut plus heureux le 1^{er} août 1846, dans le 2^e collège du même département. Avec 612 voix sur 1,210 votants et 1,397 inscrits, contre 187 à M. Juliany, il fut nommé député de Marseille, prit place au centre et vota le plus souvent pour le ministère. Toutefois, il se rallia à la campagne de réforme électorale. Président du conseil général des Bouches-du-Rhône en 1850, il se déclara contre le coup d'Etat, donna sa démission de conseiller général en 1852, et se consacra exclusivement, sous l'Empire, à ses travaux professionnels. Il devint bâtonnier de l'ordre des avocats de Marseille. Placé à la tête du comité « libéral » en mai 1870, il engagea les électeurs de la région à voter contre le plébiscite. Les élections complémentaires du 2 juillet 1871 (il

y avait sept représentants à remplacer dans les Bouches-du-Rhône) ramenèrent M. Clapier au parlement. Élu, le 4^e, par 33,888 voix (76,000 votants, 149,670 inscrits), représentant à l'Assemblée nationale, il commença par prendre place au centre gauche, vota : *contre* la pétition des évêques, *pour* le message de Thiers le 13 novembre 1872, et *contre* la démission du chef du pouvoir exécutif au 24 mai 1873, et ne se montra l'adversaire de la politique de son ancien ami qu'ne dans les questions de commerce et d'impôts; il s'était déclaré dès le début partisan de la liberté commerciale. Il ne tarda pas à acquérir la réputation d'un des orateurs les plus féconds et les plus prolixes de la Chambre. « Il était peu de questions, a écrit un biographe, sur lesquelles l'intermittable avocat qui, malgré son âge, avait conservé un organe retentissant, n'éprouvât le besoin d'exposer ses idées dans d'interminables discours. » Divisés et subdivisés à l'infini, ces discours occupaient parfois deux séances, ce qui fit dire à M. Jules Clère (*Biographie des députés*) : « M. Clapier a introduit dans le compte-rendu de la Chambre la mention si chère aux feuilletonistes, la suite au prochain numéro. » Dans la question des traités de commerce, il eut fréquemment pour antagoniste M. Pouyer-Quertier, qui, dans un jour d'effusion, l'appela à la tribune : « ce bon M. Clapier. » L'Algérie fut aussi un de ses thèmes favoris. Après la chute de Thiers, M. Clapier passa dans les rangs des conservateurs monarchistes, et opina dès lors avec le centre droit, notamment *pour* l'arrêté contre les enterrements civils, *pour* le septennat, *pour* l'état de siège, *pour* le ministère de Broglie. Il accepta même les fonctions de rapporteur de la nouvelle loi sur les maires (1874), et, après avoir demandé que le droit de les nommer fût rendu au gouvernement, il proposa et fit voter l'amendement qui conférait aussi la faculté de les choisir en dehors des conseils municipaux. La loi sur les maires ayant été votée d'abord à titre provisoire, M. Clapier fit décider par l'Assemblée qu'elle serait maintenue pendant deux années. Lorsque la droite eut perdu tout espoir de restauration monarchique, le représentant des Bouches-du-Rhône sembla revenir à ses opinions de 1871 : il donna son suffrage à la proposition du centre gauche, ainsi conçue : « Le gouvernement de la république se compose de deux Chambres et d'un président », ainsi qu'à l'amendement Wallon et à l'ensemble des loi constitutionnelles. M. Alexandre Clapier n'a pas fait partie d'autres législatures.

CLAPIERS DE COLLOMQUES (LOUIS-JOSEPH-FÉLIX CHEVALIER), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Aix (Bouches-du-Rhône), mort à une date inconnue, fut élu par la sénéchaussée d'Aix député de la noblesse aux États-Généraux. Il siégea au côté droit, et défendit l'ancien régime. Dans la séance du 7 mai 1790, comme un des secrétaires venait de donner lecture d'une adresse des troupes de ligne en garnison à Hesdin, des gardes nationales et de la maréchaussée de cette ville, et d'annoncer que ces troupes s'étaient confédérées, avait renouvelé le serment civique et « juré une haine inaltérable aux ennemis de la Constitution et de la liberté », Clapiers de Collonques combattit avec vivacité la motion d'insérer cette adresse dans le procès-verbal.

CLAPPIER (VICTOR-MARIUS-CÉSAR), député de 1830 à 1848, né à Moustiers-Sainte-Marie

(Basses-Alpes), le 1^{er} juin 1804, mort à Aix (Bouches-du-Rhône), le 6 avril 1877, étudia le droit et fut reçu avocat en août 1825. Il s'inscrivit au barreau de Paris, se déclara partisan du gouvernement de juillet, et fut nommé substitut près le tribunal de Toulon. Il remplit ces fonctions pendant deux années, après lesquelles il donna sa démission pour rentrer au barreau, où il eut peu de succès. Aussi sollicita-t-il sa réintégration dans la magistrature : il obtint, en février 1830, le poste de juge au tribunal civil de Toulon, « sans doute, dit un biographe, comme témoignage de reconnaissance de la part de l'amiral de Rosamel, auquel il avait, en 1838, laissé le champ des élections parfaitement libre. » Lorsque ce dernier fut élevé à la pairie, M. Clapier se présenta, pour le remplacer à la Chambre, devant les électeurs du 1^{er} collège du Var, qui l'éluèrent, le 15 avril 1839, par 172 voix (267 votants, 319 inscrits), contre 50 au contre-amiral Massieu de Clerval. Promu bientôt président du tribunal de Toulon, M. Clapier fut soumis à la réélection : son mandat lui fut confirmé par 245 voix sur 278 votants, et 384 inscrits, contre 32 à M. Ortolan. Il prit place au centre gauche « dans les rangs, écrit le biographe cité plus haut, de cette fraction de l'opposition dont les votes sont souvent douteux, mais qui toutefois resta fidèle à la cause populaire dans les questions vitales d'honneur national et d'indépendance. » M. Clapier appartenait au tiers-parti. Il fut réélu : le 9 juillet 1842, par 250 voix (307 votants 384 inscrits), contre M. Ortolan, 56 voix, et le 1^{er} août 1843, par 218 voix (336 votants, 426 inscrits), contre 167 à M. Ortolan. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

CLARAC (LOUIS-ANTOINE, BARON DE) député de 1815 à 1816, puis de 1820 à 1831, né à Tarbes (Hautes-Pyrénées), le 10 septembre 1772, mort à Tarbes, le 20 décembre 1854, entra dans l'administration de l'intendance, et fut fait par Napoléon chevalier de l'Empire, le 3 mai 1809. Rallié avec empressement à la Restauration, il la servit comme intendant militaire et comme député royaliste. En effet, le 22 août 1815, il fut envoyé à la « Chambre introuvable » avec 83 voix sur 132 votants, par le collège de département des Hautes-Pyrénées. M. de Clarac ne fut pas réélu le 4 octobre 1816. Il reparut à la Chambre aux élections du 13 novembre 1820, le même collège l'ayant choisi une seconde fois pour député, par 100 voix (185 votants, 202 inscrits.) Il fut de la majorité ministérielle, et obtint sa réélection le 25 février 1824, par 148 voix (156 votants, 206 inscrits.) Il était alors intendant de la maison militaire du roi, chevalier de Saint-Louis et commandeur de la Légion d'honneur. « Comme député, dit une biographie, M. de Clarac ne s'est fait connaître que dans une seule circonstance. A la séance du 29 juin 1824, lors de la discussion du crédit supplémentaire pour les dépenses de 1823, il s'est élevé avec force contre les imputations d'incapacité et d'improbité dirigées contre le corps auquel il appartient par M. le ministre des finances, et interpellant vivement le ministre des affaires étrangères, auparavant ministre de la guerre, il l'obligea à donner un démenti au président du Conseil, relativement à la situation de l'intendant Regnault à Toulouse. L'esprit de corps a pu seul faire sortir M. de Clarac de sa position ministérielle; il y est rentré aussitôt après, et n'en est plus sorti. » (*Biographie des députés de la Chambre septen-*

nale, 1826.) M. de Claret fut réélu député : le 17 novembre 1827, par 88 voix (140 votants, 169 inscrits), puis le 23 juin 1830, par 87 voix (142 votants, 163 inscrits). Il était resté à la Chambre après l'avènement de Louis-Philippe; le gouvernement de Juillet le mit à la retraite comme intendant militaire, le 26 juin 1831.

CLARET DE FLEURIEU (CHARLES-PIERRE, COMTE), ministre de la marine, député au Conseil des Anciens et membre du Sénat conservateur, né à Lyon (Rhône), le 2 juillet 1738, mort à Paris, le 18 août 1810, était le dernier de neuf enfants. Il fut, selon l'usage du temps, destiné à l'état ecclésiastique; mais sa vocation le poussait vers la marine, et vers l'étude des mathématiques. Après avoir fait toutes les campagnes maritimes de la guerre de Sept ans, il s'occupa (1763), concurremment avec le célèbre horloger Ferdinand Berthoud, de la confection d'une montre marine, et son entreprise eut un plein succès. Lui-même fit l'épreuve de son invention à bord de la frégate *L'Isis* qu'il commandait, pendant le voyage entrepris à ce dessein par ordre de Louis XV, en 1768. Nommé, en 1770, directeur général des ports et arsenaux de la marine, il rédigea presque en entier le plan de la campagne navale de 1778, ainsi que celui des voyages de Lapeyrouse et d'Entrecasteaux. La Révolution vint détourner pour quelque temps Claret de Fleurieu de la carrière scientifique. Le 24 octobre 1790, Louis XVI le nomma ministre de la marine. Il en fit part à l'Assemblée par une lettre où il disait : « Le roi a daigné me confier le département de la marine vacant par la démission de M. de la Luzerne; je me distinguerai par mon zèle pour l'exécution des lois et mon amour pour la tranquillité publique. » Immédiatement après, il expédia l'ordre à la flotte et aux bâtiments de commerce d'arborer le pavillon tricolore. Au reste, son administration fut de peu de durée; dénoncé en 1791 par un de ses commis qui l'accusa devant l'Assemblée d'avoir ordonné le paiement des intendants de la marine supprimés par un décret antérieur, du 5 avril, il donna sa démission (12 mai 1791), quoique le comité chargé d'examiner l'accusation n'eût énoncé, dans son rapport, aucun blâme personnel au ministre. Le roi le choisit alors pour gouverneur du dauphin. Mais les événements qui suivirent ne permirent pas à Claret de Fleurieu d'exercer ces fonctions. Devenu, à cause même du choix dont il avait été l'objet, suspect sous le régime révolutionnaire, il fut arrêté et incarcéré à la prison des Madelonnettes. Mme de Fleurieu (qui épousa en secondes noces Eusèbe Salverte) partagea la captivité de son mari; il fut mis en liberté au 9 thermidor. Plus tard, bien qu'on l'eût trouvé désigné pour le ministère de la marine dans les papiers de Lavillehervois, le conspirateur royaliste, les électeurs de la Seine le députèrent par 599 voix, le 21 germinal an V, au Conseil des Anciens, sous le nom de Claret. Il se fit peu remarquer dans cette assemblée, qui l'avait nommé secrétaire aussitôt après son admission. Un seul rapport lui fut confié : sur la résolution relative aux prises faites dans la mer des Indes par le navire *l'Emilie*. Il fut exclu du Conseil au 18 fructidor, comme entaché de royalisme et convaincu de connivence avec les « clichiens ». Il se montra ensuite favorable au coup d'Etat de brumaire, et devint conseiller d'Etat (section de la marine) le 3 nivôse an VIII. En l'an X, revêtu du caractère de ministre plénipotentiaire, il négocia entre

la France et les Etats-Unis d'Amérique un traité de commerce et d'amitié. Le 8 frimaire de la même année, il présenta au Corps législatif le traité de paix conclu entre la République française et la Russie. Membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, et grand officier de cet ordre le 25 prairial, il fut placé la même année (21 messidor), par Napoléon, à la tête de l'administration de sa maison en qualité d'intendant général; mais le 5 thermidor an XIII, il résigna ces fonctions qu'il échangea contre celles de gouverneur des Tuileries, et entra le même jour au Sénat conservateur. Enfin il recut, le 26 avril 1808, le titre de comte (il était chevalier avant la Révolution). Claret de Fleurieu ne jouit pas longtemps des faveurs impériales : le 18 août 1810, tandis qu'il jouait avec ses enfants, il mourut frappé d'apoplexie. Membre de l'Académie des sciences avant la Révolution, il était de l'Institut depuis la création de ce corps; il y eut pour successeur, dans la section de géographie, le célèbre ingénieur hydrographe Beautemps-Beaupré. — On doit à Claret de Fleurieu plusieurs travaux techniques importants.

CLARIS (LOUIS-EDMOND), membre du Sénat, né à Alais (Gard), le 17 mars 1825, passa par l'Ecole polytechnique, et entra, comme officier, dans l'artillerie de marine, puis dans l'artillerie de terre. Après plusieurs années passées au service, il donna sa démission et se retira dans ses propriétés du Gard. Pendant la guerre franco-allemande, il commanda les mobilisés de son département. Lors du renouvellement triennal du Sénat, du 25 janvier 1885, M. Claris fut porté sur une des listes républicaines dressées dans le Gard. Il y avait trois sénateurs à élire (MM. Meinadier et Gazagne étant de la série sortante, et M. Laget étant décédé). Au premier tour de scrutin, il y eut ballottage, et les voix se trouvèrent ainsi distribuées : Républicains : MM. Meinadier, 347; Dide, radical, 325; Claris, 307; Perrier, radical, 298; Gazagne, 262; Em. Penchinat, 212. Conservateurs : MM. de Fitz-James, 233; Ribière, 231; Lagorce, 220. Le deuxième tour, qui fut définitif, donna les résultats suivants : MM. Claris, 760; Meinadier, 583; Dide, 554; Penchinat, 227 (il y avait eu 824 votants). En conséquence M. Claris et MM. Meinadier et Dide furent proclamés sénateurs. M. Claris a pris place à gauche. Il a voté constamment avec la majorité, notamment pour la nouvelle loi militaire, pour les ministères Rouvier et Tirard, et, plus récemment, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1899), pour le projet de loi Lisbonne, restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire Boulanger).

CLARKE (HENRI-JACQUES-GUILAUME) DUC DE FELTRE ET COMTE D'HEXBOURG, pair de France et ministre, né à Landrecies (Nord), le 17 octobre 1765, mort à Neuville (Bas-Rhin), le 28 octobre 1818, d'une famille irlandaise d'origine, était fils d'un officier subalterne, garde-magasin des subsistances à Landrecies. Orphelin de bonne heure, il fut élevé par son oncle, le colonel Shée, secrétaire des commandements du duc d'Orléans, entra par ses soins à l'école militaire (17 septembre 1781), passa (1782) sous-lieutenant au régiment de Berwick, puis cornette blanche au 5^e hussards (1784), et capitaine au 16^e dragons (1790). Cette même

année, il fut attaché à l'ambassade de Londres, reentra dans l'armée active en 1791, avec le grade de capitaine au 4^e dragons (15 septembre), et fut nommé lieutenant colonel au 2^e régiment de cavalerie (5 février 1792). Envoyé à l'armée du Rhin, il se distingua au siège de Spire, fut nommé général de brigade, par les représentants en mission, à l'affaire d'Ercheim (19 mai 1793), destitué comme suspect (12 octobre), et ne recouvra son grade (1^{er} mars 1795) qu'après la mort de Robespierre, grâce à Carnot qui l'appela à la direction du bureau topographique au ministère de la guerre. Les concours actifs qu'il donna à Carnot lui mérita le grade de général de division (7 décembre 1795). Le Directoire le chargea, l'année suivante, d'une mission secrète à Vienne : sous prétexte de négocier la mise en liberté de Lafayette, Latour-Maubourg et Bureau de Puzos, internés à Olmütz, il s'agissait de surveiller le général Bonaparte dont les succès et l'ambition portaient ombrage au gouvernement. Mais Bonaparte s'entendit avec son surveillant, et Clarke, rappelé en France, fut destitué de ses grades et fonctions, qu'il ne recouvra qu'après le 18 brumaire. Le 18 ventôse an III, il écrivait au banquier Ferregaux, qu'éloigné injustement de l'armée, il était obligé de chercher un emploi. « Je parle et j'écris correctement, dit-il, l'anglais, l'allemand et le français; j'ai une légère idée de la tenue de livres en partie double... Je désire être employé à Paris, soit par un banquier, soit par une maison de commerce, avec un traitement honnête. J'aime le travail et l'on me trouvera toujours exact, probe et discret. » Le premier consul lui confia, le 24 septembre 1800, le commandement du département de la Meurthe, et le chargea de rapatrier les prisonniers russes, après la paix signée avec le czar, qui lui fit remettre à cette occasion, une épée enrichie de diamants. Le 13 ventôse an VIII, il fut accrédité comme ambassadeur près le roi d'Etrurie, fut rappelé en 1804, nommé conseiller d'Etat, puis membre de la Légion d'honneur (9 ventôse an XII) et commandeur du même ordre (26 prairial). Rappelé à l'activité comme général (24 octobre 1805), il fit la campagne d'Allemagne, se distingua à Ulm et à Iéna, et devint gouverneur de la haute et basse Autriche (15 novembre 1805), d'Erfurt, puis de Berlin (novembre 1806). L'empereur l'avait promu, le 8 février 1806, grand officier de la Légion d'honneur. Le 9 août 1807, il l'appela en remplacement de Berthier, au ministère de la guerre, qu'il occupa jusqu'au 8 avril 1814. La grande activité, très méthodique et parfois aussi tracassière, qu'il déploya dans ces hautes fonctions, lui valut le titre de comte de Hunebourg (24 avril 1808), puis de duc de Feltre (15 août 1809). Il fit preuve, au moment de la conspiration Malet, de clairvoyance et de zèle, mais les désastres des campagnes de Russie et d'Allemagne refroidirent son dévouement. On a dit qu'il était entré en relations avec un agent des Bourbons, le marquis de Chabaunes, et qu'il laissa, à l'approche des alliés, Paris sans défense; quoiqu'il en soit, il adhéra à la déchéance de l'empereur (avril 1814). Le gouvernement de la Restauration le créa pair de France (4 juin 1814), et le roi le nomma ministre de la guerre (12 mars 1815), alors que Napoléon revenant de l'île d'Elbe, était déjà entré à Lyon. Clarke suivit Louis XVIII à Gand, fut chargé par lui d'une mission à Londres, et revint en France au second retour des Bourbons; grand aigle de la Légion d'honneur (14 août 1815), il reprit le portefeuille de la guerre le

26 septembre suivant, licencia l'armée, institua les cours prévôtales, et usa, vis-à-vis de ses anciens compagnons d'armes, de rigueurs qui lui ont été vivement reprochées. Maréchal de France du 3 juillet 1816, il donna sa démission de ministre de la guerre le 12 septembre 1817, obtint en échange le gouvernement de la 14^e division militaire, et mourut un an après. Quelle que soit la sévérité des jugements qui ont été portés sur lui « qui, a-t-on dit, ne se piquait pas d'être plus constant que la fortune », il est juste de rappeler que Napoléon a écrit, dans le Memorial de Sainte-Hélène : « Plus d'une fois, on essaya de m'inspirer des doutes sur sa fidélité, je ne m'y arrêtai jamais : je l'ai toujours cru probe et honnête. »

CLARKE (EDGARD), DUC DE FELTRE ET COMTE D'HUNEBOURG, fils du précédent, pair de France, né à Neuwiller (Bas-Rhin), le 21 novembre 1799, mort à Paris, le 29 mars 1852, embrassa fort jeune la carrière des armes, passa par les écoles militaires, et fit, comme capitaine de cuirassiers, la guerre d'Espagne (1823). Il y gagna la croix de la Légion d'honneur. Après la mort de son père, il fut appelé, par droit héréditaire, à lui succéder dans la dignité de pair de France. Il prit séance dès qu'il eut l'âge requis (7 février 1825), et soutint de ses votes le gouvernement de la Restauration. « On conçoit aisément, dit un biographe, que la révolution de 1830 et les premiers actes de la nouvelle royauté furent loin de satisfaire un homme qui, à l'exemple de son père, croyait sincèrement que le salut du pays était dans le dogme de la légitimité. » Il en résulta que, lorsqu'en 1832, M. de Fitz-James et plusieurs autres pairs quittèrent la Chambre haute, le duc de Feltre se retira avec eux. Il ne sortit pas, depuis lors, de la vie privée.

CLARY (ETIENNE-FRANÇOIS), député au Corps législatif de l'an VIII à l'an XII, né à Marseille (Bouches-du-Rhône), à une date inconnue, mort à Marseille, le 27 mars 1823, était négociant dans cette ville. Il entra le 4 nivôse an VIII au Corps législatif, par décision du Sénat conservateur, pour y représenter le département des Bouches-du-Rhône. Le 10 vendémiaire an XII, il fit partie de la députation envoyée au premier consul par le collège électoral de ce département, et, le 4 frimaire de la même année, il reçut la décoration de la Légion d'honneur. Il quitta le Corps législatif en l'an XII.

CLARY (JOSEPH-NICOLAS, COMTE), frère du précédent, pair des Cent-Jours, né à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 23 mars 1760, mort à Paris, le 6 juin 1823, fut, en raison des alliances qui avaient apparenté la famille Clary à celle des Bonaparte, inscrit par Napoléon le 2 juin 1815, sur la liste des pairs « des Cent-Jours ». Il perdit cette dignité au second retour des Bourbons.

CLARY (JUSTINIEN-NICOLAS, VICOMTE), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, député au Corps législatif de 1852 à 1869, né à Paris, le 8 juin 1816, entra à l'École de Saint-Cyr, et suivit, dans la légion étrangère, l'expédition des Portes de fer en Algérie. Après avoir été aide-de-camp du maréchal Bugeaud, avec le grade de capitaine, il quitta l'armée, vint faire son droit à Paris,

et fut reçu avocat en 1840; à la révolution de 1848, il fut nommé chef de bataillon dans la garde mobile, et, le 8 juillet 1849, fut élu, en remplacement de M. Germain Sarrut dont l'élection avait été annulée, représentant de Loir-et-Cher à l'Assemblée législative, par 14,647 voix sur 30,804 votants et 69,600 inscrits, contre M. Germain Sarrut, représentant sortant, 13,637 voix, et Ducoux, ancien représentant, 2,009 voix. Il prit place parmi les partisans du prince L.-Napoléon, fut nommé président de la commission de la loterie du lingot d'or, et donna sa démission en décembre 1850. Le 29 février 1852, candidat officiel dans la 1^{re} circonscription de Loir-et-Cher, il fut élu par 21,087 voix (22,463 votants, 36,992 inscrits); M. Salvat, ancien r. représentant, obtint, sans se présenter, 107 voix. Il siégea dans la majorité dynastique, et fut successivement réélu, le 22 juin 1857, par 16,725 voix sur 18,937 votants et 36,992 inscrits, contre M. Salvat 1,248 voix; et le 12 juin 1863, par 21,420 voix sur 27,081 votants et 38,739 inscrits, contre M. Cantagrel, ancien représentant, 5,138 voix. Dans ces deux législatures, le vicomte Clary prit la parole contre la loi de dotation de l'armée, pour la taxe des chiens, contre la taxe des voitures, pour la réhabilitation de Lesurques, contre la demande de 180 millions, dont un tiers à la charge de l'Etat, pour des travaux de voirie dans Paris. A cette occasion, il dit qu'il fallait redouter l'agglomération des ouvriers, et que « la Bastille avait été prise en 1793 par les ouvriers accumulés à Paris pour la construction du mur d'enceinte. » En 1868, il fut rapporteur du projet de loi sur la transformation du Trocadéro et du Luxembourg. Il échoua aux élections du 24 mai 1869, avec 801 voix seulement, contre 24,089 accordées au candidat de l'opposition. M. Tassin. Il représenta longtemps au conseil général de Loir-et-Cher le canton de Saint-Aignan. Officier de la Légion d'honneur du 21 juillet 1848, commandeur de la promotion du 13 août 1864. M. le vicomte Clary s'est livré à la peinture de genre avec un certain succès, et a exposé, notamment aux Salons de 1841 et de 1842.

CLARY (FRANÇOIS-JEAN, COMTE), sénateur du second Empire, né à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 14 août 1814, mort à Paris le 10 février 1889, était le neveu du négociant de Marseille qui avait marié deux de ses filles, l'une avec Joseph Bonaparte, l'autre avec Bernadotte. Possesseur d'une grande fortune, il s'occupa d'agriculture et fut décoré, en 1846, par Louis-Philippe, comme agriculteur. Maire de sa commune jusqu'en 1843, il fut élu, en 1849, lieutenant-colonel de la 1^{re} légion de la garde nationale de Paris, et défendit la politique du prince L.-Napoléon, qui, le 26 janvier 1852, le nomma sénateur. Le comte Clary ne fut pas très assidu aux séances du Sénat; il vota la loi ouvrant des crédits pour la construction du nouvel Opéra (1861). Officier de la Légion d'honneur de la promotion du 13 août 1864.

CLARY (JOACHIM-CHARLES-NAPOLÉON, COMTE), sénateur du second Empire, né à Paris, le 16 février 1802, mort à Paris, le 20 septembre 1856, était le neveu du comte Nicolas Clary, sénateur du premier Empire, et des reines d'Espagne et de Suède, épouses du roi Joseph et de Bernadotte. Il entra dans l'armée à la fin de la Restauration, et, devenu capitaine de carabi-

niers, donna sa démission. En 1848, il fut nommé lieutenant-colonel de la première légion de la garde nationale de Paris, et fut grièvement blessé aux journées de juin. Membre du conseil général de Seine-et-Marne, il fut appelé au Sénat le 31 décembre 1852, et siégea, jusqu'à sa mort, dans la majorité dynastique.

CLAUDE (LAURENT-GABRIEL), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Villers-la-Montagne (Moselle), le 23 mars 1754, mort à une date inconnue, était avocat à Longwy. Plus tard il fut juge de paix de ce canton, puis receveur à Briey. Elu le 16 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux, par le bailliage de Metz, avec 17 voix sur 23 votants, il appartenait à la majorité de l'Assemblée constituante. Après la législature il retourna à Longwy. En septembre 1792, le bruit de sa mort se répandit, et le *Moniteur* du 2 octobre publia une correspondance du département de la Moselle, relative à de graves événements qui s'étaient produits dans la région. Il y était dit : « Young trouverait ici de quoi rembrunir ses couloges. Les patriotes y roulent le rocher de Sisyphe; beaucoup fuient. On dit que M. Claude, notre concitoyen, député à l'Assemblée nationale constituante, a été pendu entre Montmédy et Juvigny. Les portes de la ville (Longwy) sont ouvertes, même de nuit... etc. »

CLAUDE (NICOLAS), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, sénateur de 1876 à 1888, né à Celles-sur-Plaine (Vosges), le 11 novembre 1821, mort à Paris le 27 février 1888, débuta dans la grande filature de Saulxures-sur-Moselle, appartenant à la famille Géhin, et dont il devint ensuite le directeur et le propriétaire. Il prit, comme tel, l'initiative de plusieurs améliorations importantes dans son usine, fit partie du grand comité industriel qui siégeait à Mulhouse, et se fit connaître, en politique, par son attachement aux idées libérales, qu'il servit, sous l'Empire, de sa personne, de sa plume et de son argent. M. Claude fut un des fondateurs et resta un des collaborateurs du journal le *Temps*. Lors de l'invasion allemande en 1870, il était maire de Saulxures: son attitude énergique dans ces circonstances contribua à le faire élire, le 8 février 1871, représentant des Vosges à l'Assemblée nationale, le 4^e sur 8, par 31,366 voix (58,175 votants, 119,746 inscrits). Le 8 octobre de la même année, il fut élu conseiller général des Vosges pour le canton de Saulxures. Il siégea à l'Assemblée dans les rangs du centre gauche et s'associa à la plupart des votes des républicains; il se prononça contre la paix, contre la pétition des évêques, pour le retour de l'Assemblée à Paris, contre le pouvoir constituant, contre l'acceptation de la démission de Thiers, contre le septennat, l'état de siège, la loi des maires, le ministère de Broglie; pour les amendements Wallon et Pascal Duprat et pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Il s'abstint sur la question des prières publiques, et vota avec la droite pour l'abrogation des lois d'exil. Après l'adoption de la loi du 20 janvier 1874 (loi des maires), M. Claude n'avait pas été compris sur la liste des maires révoqués par le ministère de l'intérieur; il écrivit à M. de Broglie au sujet de l'exception faite en sa faveur, une lettre qui eut pour résultat immédiat de faire réparer cette omission. « Certain, disait-il à la fin de cette lettre, que l'ordre moral n'est pas troublé, je me suis voué tout entier à l'œuvre de la reconstruction ma-